

# Un investissement à ne pas rater?

monargent

## Le "short selling", c'est quoi ?



**EPARGNER** La crise financière actuelle a trouvé son bouc émissaire: les short sellers. Leur manière de négocier les actions aggraverait la crise sur les marchés. Mais que signifie "short selling" et pourquoi est-ce aussi dangereux?

(mon argent) - Les "short sellers" sont des pessimistes nés : ils n'apprécient que les marchés en baisse. Tandis qu'un investisseur classique achète des actions en espérant une augmentation de valeur – ce qui lui permettra alors de revendre en réalisant un bénéfice – un short seller ne s'intéresse qu'aux actions dont il espère voir la valeur diminuer. Mais naturellement, il y gagne aussi de l'argent.

### Actions empruntées

Wikipedia nous apprend que "la vente à découvert (selling short) consiste à vendre au comptant des titres que l'on ne détient pas, en espérant les racheter moins cher ultérieurement. Pour ce faire, le gérant emprunte ces mêmes titres sur la période. En effet, lors d'un prêt de titres il y a transfert de propriété vers l'emprunteur, si bien que celui-ci a le droit de les vendre; il lui faut seulement faire en sorte d'avoir racheté les titres au moment où il doit les rendre. Cette stratégie est très risquée en cas de retournement haussier du marché."

Donc, il ne faut pas disposer de la somme totale pour emprunter le titre, le short seller doit uniquement s'acquitter d'un petit dédommagement auprès de l'investisseur qui lui prête l'action pour une durée déterminée. Information importante: les titres proviennent de la banque ou de l'intermédiaire financier. Il s'agit de leurs propres titres, et non de titres de particulier que l'on reprêterait à un autre.

Le short seller vend ensuite l'action au cours actuel en Bourse, par exemple 20 euros. Mais bien entendu, le propriétaire original voudra récupérer son action à court terme. Le short seller est donc obligé de racheter l'action à un moment donné. Lors de l'emprunt, il part du principe que son cours aura fortement baissé en Bourse à ce moment-là. Ce qui lui permettra de racheter l'action à 15 euros et de la restituer à son propriétaire original. Le short seller empoche donc la différence entre l'achat et la vente, dans ce cas 5 euros.

### Technique ancienne

Vous pensez peut-être que ce phénomène boursier est récent, mais il n'en est rien. Les archives hollandaises nous apprennent qu'en 1609, les actions de VOC (Vereenigde Oostindische Compagnie ou Compagnie néerlandaise des Indes orientales) avaient été soumises au système de vente à découvert.

En outre, il s'agit même du premier exemple de vente à découvert "nue", la variante la plus décriée de cette technique, où les actions ne changent jamais de propriétaires. Dans ce cas, les short sellers vendent des actions qui ne leur appartiennent pas du tout. La vente à découvert "nue" peut générer des mouvements de panique sur la Bourse.

En Belgique, la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) a interdit le "short selling" sur les valeurs financières pour 3 mois.

RC - 15:06 - 22/09/2008 Copyright © monargent.be